

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

concernant l'Assemblée Générale Mixte du 1er décembre 2022

Je soussigné,

Nom :

Prénom usuel :

Domicile

:

.....
Adresse

électronique :

.....

Propriétaire de actions nominatives¹ et/ou de actions au porteur, inscrites en compte chez² de BONDUELLE:

- Reconnais avoir reçu les documents afférents à l'Assemblée Générale précitée et visés à l'article R 225-81 du Code de Commerce,
- demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Mixte du 1er décembre 2022 tels qu'ils sont visés par l'article R 225-83 du même Code.

Ces documents ou renseignements sont également mis en ligne sur le site de la Société <http://www.bonduelle.com/fr/investisseurs/assemblee-generale.html>.

Fait à, le.....2022

Signature

¹ Conformément à l'article R 225-88 alinéa 3 du Code de Commerce, les actionnaires titulaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R 225-81 et R 225-83 du Code de Commerce, à l'occasion de chacune des assemblées générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande. A cet égard, il est précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente-cinq jours au moins avant la date de l'insertion de l'avis de convocation mentionné à l'article R. 225-67, soit par voie postale, soit par voie électronique.

² Indication de la banque, de l'établissement financier ou de l'entreprise d'investissement teneur du compte. Joindre une copie de l'attestation de participation délivrée par votre intermédiaire financier.